

## VIREMENTS DE COMPTES ET DEMANDES D'ALLOCATION DE DÉPÔTS FUTURS

### Instructions

- Ce formulaire peut être envoyé par courriel sécurisé à [Assurances.ServicesClientele@bmo.com](mailto:Assurances.ServicesClientele@bmo.com) ou par télécopieur au 1-866-716-8999.
- Sélectionnez le nom et terme du compte à intérêt garanti ou le nom et code du compte indiciel dans la liste des options de placement VU à [www.bmoinvestpro.ca](http://www.bmoinvestpro.ca).
- Remplissez la section B pour une demande unique de virement de comptes.
- Remplissez la section D pour modifier l'allocation pour les dépôts futurs.
- Les demandes de virements entre comptes reçues au siège social au plus tard à 14 h (HNE) seront traitées le jour même. Les demandes de virement entre comptes reçues après 14 h (HNE) seront traitées le prochain jour ouvrable.
- Les transferts à partir d'un compte à intérêt garanti ou d'un compte indiciel bonifiés peuvent entraîner des frais de rajustement à la valeur marchante (RVM).
- Utilisez le formulaire [624F](#) pour une demande de dépôt supplémentaire et d'allocation de dépôt futur.

### Compte Auxiliaire

- Les options disponibles sont les comptes indiciels garanti en fonction du marché, les comptes à intérêts garantis, les comptes indiciels bonifiés sur le marché améliorés et le compte à intérêt quotidien.

### Virements vers ou depuis un compte indiciel garanti en fonction du marché existant, CIGM

- Les transferts **vers** CIGM doivent être reçus au siège social avant 14 h HNE, 4 jours ouvrables avant la date d'investissement de la série.
- Remplissez la section C pour un transfert **à partir** d'une série CIGM existante en confirmant si vous souhaitez que le transfert soit traité immédiatement ou à **la prochaine date de crédit d'intérêt\***.
- **Les transferts d'une série CIGM existante** à la prochaine date de crédit d'intérêt ou (date d'échéance) doivent être reçus au siège social avant 14 h HNE, 4 jours ouvrables avant **la prochaine date de crédit d'intérêt\* (ou date d'échéance)**.
- **\*La prochaine date de versement des intérêts (ou date d'échéance)** doit correspondre au 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la date de réception de la demande de virement. Reportez-vous à votre plus récent relevé d'assurance vie universelle pour connaître la prochaine date de versement des intérêts de la série de CIGM à partir de laquelle vous souhaitez effectuer un virement.
- Indiquer la date d'établissement de la série pour chacun **des séries d'un CIGM existant**. Consultez votre dernier relevé VU pour connaître les options CIGM et la date d'investissement de la série du dépôt à transférer. Par exemple - CIGM d'actions canadiennes (1<sup>er</sup> février 2013).

### Section A – Renseignements sur la police

Numéro de la police	
Titulaire(s) de la police	Numéro de téléphone de la titulaire
Adresse courriel de la titulaire	
Nom de l'agent	Numéro de téléphone de l'agent
Adresse courriel de l'agent	
Y a-t-il une procuration ou une autorisation limitée obligatoire dans les dossiers de BMO Société d'assurance-vie? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	



## Section E – Notes importantes et signatures

**Remarque :** Les comptes indiciels créditent des intérêts qui reflètent le changement en pourcentage de la valeur d'un placement sous-jacent. Le calcul du rendement est effectué entre deux jours d'évaluation consécutifs. Ce rendement peut être soit positif, soit négatif, et être rajusté pour tenir compte de la fluctuation monétaire. Des frais de gestion quotidiens de BMO Société d'assurance-vie (BMO Assurance) seront déduits tous les jours civils. Les jours d'évaluation correspondent aux journées ouvrables pendant lesquelles l'indice sous-jacent est négocié en bourse (ou évalué, selon ce qui est déterminé par BMO Assurance) et le siège social est ouvert. Les titulaires de police n'achètent pas de parts indicielles ni d'intérêt juridique dans le placement sous-jacent.

Je comprends qu'un compte indiciel garanti en fonction du marché (CIGM) est un compte de placement à échéance déterminée auquel est crédité un taux d'intérêt lié au rendement d'un indice boursier donné. Les facteurs du taux d'intérêt crédité au CIGM qui déterminent le montant d'intérêt crédité à la valeur du fonds de la police peuvent changer tous les ans. Consultez la fiche de renseignements sur les CIGM, accessible à [www.bmoinvestpro.ca](http://www.bmoinvestpro.ca), pour connaître toutes les modalités.

Province de signature	Date (JJ/MMM/AAAA)	Signature
		Titulaire de la police (indiquez le titre du signataire autorisé, s'il y a lieu) ou Titre, le cas échéant X
		Titulaire de la police (indiquez le titre du signataire autorisé, s'il y a lieu) ou Titre, le cas échéant X